AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3459
FR0011950641-FS0979

7 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 2337-7-1 du code de commerce)

PIXIUM VISION

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 7 septembre 2020, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Abingworth Holding[1] (231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION[2] et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 086 720 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société PIXIUM VISION.

[1] Contrôlée par la société Abingworth Management Limited, elle-même contrôlée par MM. Stephen Bunting et David Leathers. Ces derniers ont précisé ne détenir directement aucune action PIXIUM VISION.
[2] Transférée sur Euronext Growth Paris le 18 février 2020.
[3] Sur la base d'un capital composé de 42 086 407 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. communiqué diffusé par PIXIUM VISION le 1er septembre 2020).